

# SARL CAMPING \* \* LES EYCHECADOUS

## 09130- ARTIGAT

Tel: 05 61 68 98 24/ 06 46 26 68 58

Mail : [campingartigat@hotmail.fr](mailto:campingartigat@hotmail.fr)  
www.camping-artigat.fr

### CONDITIONS DE RESERVATION CAMPING

#### 1° Réservation

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée

La réservation ne devient effective qu'après réception du dossier complet, du chèque d'acompte et après encaissement de l'acompte. (Se reporter aux tarifs mentionnés sur le contrat de réservation)

Le nombre maximum de personnes autorisées sur un emplacement est de 6 et doit être impérativement respecté, quelque soit l'âge des enfants.

Le règlement du séjour est intégralement payable la veille du départ. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

#### 2° Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour mentionné. Un délai de 40h est accordé. Passé ce délai et sans avis notifié, la réservation est annulée. Aucun remboursement ne pourra alors intervenir.

#### 3° Annulation

***Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation/ interruption de séjour que nous pouvons vous proposer (assurance « Campez Couvert » conditions générales de vente jointes au contrat)***

En cas d'annulation, sans assurance, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier

Í un montant égal à 30% des frais du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.

Í Le montant total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

#### 4° Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf si une assurance a été souscrite.

#### 5° Règlement intérieur

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping qui lui a été remis. En cas de non respect du règlement intérieur, et après demande du gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents en cas de litige.